



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 septembre 2023 à 20 h**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble est situé au 681, chemin du Sud-de-la-Rivière, lot 5 875 202 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- Accepter que la superficie du garage existant soit plus grande que la superficie du bâtiment principal tel que prescrit par l'article 5.5.1.3 du règlement de zonage numéro 325.1

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalitenouvelle.com.

Donné à Nouvelle, le 24 août 2023.

Benoit Cabot
Directeur général et greffier-trésorier